

France-Cernay: Recreational, cultural and sporting services**OJ S 244/2015 17/12/2015****Contract award notice****Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Cernay

Postal address: 26 rue James Barbier

Town: Cernay

Postal code: 68700

Country: France

Contact person: Mme Ottenwaelter Evelyne

For the attention of: M. Michel Sordi député-maire

E-mail: ottenwaelter.evelyne@ville-cernay.fr

Telephone: +33 389758276

Fax: +33 389758264

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.ville-cernay.fr/>Address of the buyer profile: <http://e-marchespublics.com>**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title**

Convention de délégation de service public, en la forme d'un affermage, pour la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des temps d'accueil périscolaires (TAP) de la ville de Cernay (68704) (intégrant un service de restauration et le transport des enfants) — phase candidatures et offres.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 26: Recreational, cultural and sporting services

NUTS code FR422 Haut-Rhin

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)**II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)**

Convention de délégation de service public, en la forme d'un affermage, pour la gestion et

l'exploitation des accueils périscolaires, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des temps d'accueil périscolaires (TAP) de la ville de Cernay (68704) (intégrant un service de restauration et le transport des enfants) — phase candidatures et offres.

II.1.5. CPV code(s)

92000000 Recreational, cultural and sporting services

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.2. Total value of the contract/lot

II.2.1. Total value of the contract/lot

Value: 6 107 138 EUR
excluding VAT

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. Valeur technique de l'offre au regard du dossier technique dont qualité du des pré-projets pédagogiques (50 %) organisation et fonctionnement de la structure, qualité du projet de règlement intérieur (50 %)(. Weighting 60

2. Offre financière dont pertinence et cohérence du compte d'exploitation prévisionnel (70 %) et projet de contrat (30 %). Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Contract notice

Notice number in the OJ S: [2015/S 067-119937](#) of 4.4.2015

Section V: Award of contract

Lot title: Convention de délégation de Service public, en la forme d'un affermage, pour la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des temps d'accueil périscolaires (TAP) de la Ville de Cernay (68704) (intégrant un service de restauration et le transport des enfants) — phase candidatures et offres

V.1. Date of conclusion of the contract

8.12.2015

V.2. Information about tenders

V.3. Name and address of the contractor

Official name: Centre Socio Culturel Agora
Postal address: 7 rue de la 4ème DMM
Town: Cernay
Postal code: 68700

V.4. Information on value of the contract/lot

V.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Le délégataire aura pour mission d'assurer la gestion et l'exploitation de l'accueil périscolaire des enfants, l'ALSH, le TAP ainsi qu'un service de restauration pour les enfants issus de Cernay, âgés de 3 à 12 ans. La structure principale d'accueil (le périscolaire Arc en ciel) permet d'accueillir 180 enfants de 3 à 12 ans. Il faut y ajouter les autres bâtiments d'accueil (écoles, centre socioculturel) tels que mentionnés au cahier des charges. Ainsi au total, 70 places petites enfance et 170 places enfants sont disponibles sur l'ensemble des structures selon les habilitations CAF/DDCSPP.

Les enfants sont accueillis pendant la période scolaire:

- Lundi, mardi, jeudi: de 7:00 à 8:00, de 11:30 à 13:30, de 15:40 à 18:30,
- Mercredi: de 7:00 à 8:00, de 11:30 à 18:30,
- Vendredi de 7:00 à 8:00, de 11:30 à 18:30 intégrant 2 heures de TAP.

Les enfants sont également accueillis pendant les congés scolaires (petites vacances et vacances d'été), à l'exception des 2 semaines de congés de Noël.

La collectivité mettra à disposition du délégataire une structure principale de 1 200 m² autant de surface extérieurs et composée des locaux destinés à l'animation et à la restauration des enfants, de la cuisine équipée permettant de réchauffer les plats réceptionnés en liaison froide par un prestataire extérieur. Les principaux équipements et matériels nécessaires à l'exploitation du service tels que déjà présents seront également mis à la disposition du délégataire.

La collectivité mettra également à disposition les autres structures d'accueil (périscolaires au sein d'écoles maternelles et primaires, ainsi que dans le bâtiment CSC Agora). Ces structures sont également équipées pour l'exploitation du service.

Le délégataire assurera la reprise du personnel en place, soit une équipe de 39 personnes assurant la gestion de l'accueil périscolaire. Il assurera l'embauche du personnel nécessaire au fonctionnement des structures en place si nécessaire

Le délégataire exercera l'activité déléguée à ses risques et périls et sa rémunération sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public confié dans le cadre du contrat. Il se rémunérera, selon les modalités précisées au contrat, en percevant directement les participations familiales auprès des usagers du service public suivant les tarifs arrêtés avec l'autorité délégante, et percevra les prestations des partenaires (CAF...).

Par ailleurs, afin de tenir compte des contraintes de service public imposées par la ville de Cernay, celle-ci versera au prestataire une contribution dont le montant sera arrêté au moment de l'attribution de la délégation après analyse des offres et négociations avec les candidats. Cette participation ne pourra en aucun cas être une subvention d'équilibre.

Le délégataire sera soumis au paiement de redevances annuelles d'occupation du domaine public versées à la Collectivité.

La durée prévisionnelle de la convention est de 5 ans. Son point de départ serait fixé au

1.1.2016, son terme au 31.12.2020.

La convention de délégation de service public organise le contrôle et le suivi de l'exécution du service public affermé par la ville de Cernay.

Ainsi, afin de justifier du parfait accomplissement des obligations mises à sa charge par la convention, le délégataire devra notamment produire chaque année, avant le 1er juin, un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service, conformément au décret n° 2005-236 du 14.3.2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le Code général des collectivités territoriales (article R 1411-7).

Le délégataire devra également communiquer dans des comptes rendus périodiques les autres documents définis dans la convention, comme par exemple, des éléments relatifs aux inscriptions, des justificatifs financiers, etc.

La non-production de ces documents fera l'objet de sanctions financières prévues dans la convention.

De même, il devra accepter les contrôles que la ville lui imposera afin de lui permettre, à tout moment, de s'assurer de la qualité du service.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP.

Annonce n° 15-50495, mise en ligne le 2.4.2015.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 14.12.2015.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Strasbourg

Postal address: 31 avenue de la Paix

Town: Strasbourg

Postal code: 67000

E-mail: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Telephone: +33 388212323

Fax: +33 388364466

Internet address: <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

VI.3.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Après la signature, un référé contractuel en application des dispositions des articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative est possible. La juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication du présent avis (art. R. 551-7 du code de justice administrative).

Après la signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé, et par tout tiers à condition que celui justifie d'un intérêt suffisant (CE, 4.4.2014, Tarn-et-Garonne). Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité de la signature du contrat. Le cas échéant ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L 521-1 du code de justice administrative).

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

14.12.2015